



Charte de bonne conduite

Règle n°1

Respect des arbitres et de leurs décisions (avant, pendant et après les matchs), aussi bien à domicile qu'à l'extérieur. Rester maître de soi en toutes circonstances.

Règle n°2

Bonne conduite et respect à l'égard des dirigeants, joueurs et entraîneurs de son équipe, des autres équipes du club et des équipes adverses.

Règle n°3

Respect du licencié et de l'entraîneur en étant ponctuel aux entraînements et aux matchs. En cas d'absence prévenir le responsable de l'équipe.

Règle n°4

L'arbitre, mais également le responsable de salle, se réservent le droit d'exclure un spectateur s'il ne respecte pas les joueurs ou les décisions arbitrales.

Règle n°5

Les joueurs doivent obligatoirement laisser en état de propreté permanent les vestiaires, locaux, matériel et abords immédiats du terrain. Tous détritrus (vieux papiers, sachets, bouteilles vides, ...) doivent être jetés dans les poubelles.

Nota : Les dirigeants, arbitres et entraîneurs sont tous des bénévoles qui ne touchent pas d'argent pour venir vous encadrer, ils le font par amour du handball.

Sportivement, le CVSD Handball,

Signature du joueur :

Signature des parents :